GROUPE
CHOPARD
Laissez-vous transporter

CITROËN

CHOPARD ESTEREL SCC
CONCESSIONNAIRE – RÉPARATEUR AGRÉÉ
SAS au capital de : 295 872 € - APE 4511Z
Siren 322 284 274– Code TVA FR 96322284274

CHOPARD ESTEREL SCC FREJUS
Siret 322 284 274 00030
1803 Av André Léotard – 83600 FRÉJUS
Tél : 04 94 40 27 89
Email : accueil.scc.frejus@groupechopard.com

CHOPARD ESTEREL SCC DRAGUIGNAN
Siret 322 284 274 00063
108 Chemin de Menenpenty - 83720 TRANS-EN-PROVENCE
Tél : 04 94 50 58 88
Email : accueil.scc.draguignan@groupechopard.com

CHOPARD ESTEREL SCC EUROREPAR
Siret 322 284 274 00055
306 Av Laurent Barbero - 83600 FRÉJUS
Tél : 04 94 17 78 00
Email : accueil.scc.capitou@groupechopard.com

DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLO
7 Rue DES ENDRONNES
83300 DRAGUIGNAN

DOCUMENT	DATE DU DOCUMENT	REFERENCE CLIENT	LIBELLE COMPTE	REF. CDE	DATE DE REGLEMENT
FACTURE	26/01/2026	67993	DRACENIE PROVENCE	DM	28/02/2026
3-78691	418293		TVA : FR79248300493		
N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VN/VO			

MARQUE	N° VIN	DATE 1re MISE EN CIRCULATION	OPB	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
	VSKCVND40U0494738	12/10/2012	A0C0	DUPLICATA	1/2
NAVARA	CL-675-SW	130273		BOAQUIN JEAN	
MODELE	N° IMMATRICULATION	KM	PR	AFFECTATION	Nbre PAGE

DÉSIGNATION			QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE € HT	% REMISE	MONTANT € HT	CT
Siret Emetteur: 32228427400048 Siret Destinataire: 24830049300124							
Code Service Executant: FACTURES_PUBLIQUES							
Numero Engagement: BON COMMANDE FA260053							
Numero de Marche: M20-029							
** OR 418293 DU 02/01/2026 **							
A : REVISION 125 000 KMS							
SOGLS149	I:FILTRE A HUILE OV	ZX	1,00	19,26	25,00	14,44	4
1648984180	E:JOINT VIDANGE AM	6R	1,00	0,56	5,00	0,53	4
HU0W30FIRST	INEO FIRST 0W30 VRAC	HU	7,50	19,80	25,00	111,37	4
MEC1	*VIDANGE		0,50	74,00		37,00	4
REMD	OFFRE PROMOTIONNELLE			26,54		-26,54	4
SOUS-TOTAL INTERVENTION A 136,80 (164,16 TTC)							
C : FILTRE A POLLEN							
MHCU2623	I:FILTRE HABITACLE AM	KJ3	1,00	23,08	25,00	17,31	4
MEC1	*REMP. FILTRE POLLEN		0,60	74,00		44,40	4
REMD	OFFRE PROMOTIONNELLE			0,71		-0,71	4
SOUS-TOTAL INTERVENTION C 61,00 (73,20 TTC)							
D : FILTRE A AIR							
SOGA1089	I:FILTRE A AIR AM	ZX	1,00	20,34	25,00	15,25	4
MEC1	*REMPL FILTRE A AIR		0,60	74,00		44,40	4
REMD	OFFRE PROMOTIONNELLE			-4,45		-4,45	4
SOUS-TOTAL INTERVENTION D 55,20 (66,24 TTC)							
E : FILTRE A GO							
1613724280	E:FILTRE GAZOLE AM	6D	1,00	56,50	26,00	41,81	4
MEC1	*REMPL FILTRE A GO		1,00	74,00		74,00	4
REMD	OFFRE PROMOTIONNELLE			4,21		-4,21	4
SOUS-TOTAL INTERVENTION E 111,60 (133,92 TTC)							

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'A PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX A L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n° 80.335 du 12 mai 1980).
T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

NET À PAYER €

C
F
D
M
R
E

PAPILLON A JOINDRE
À VOTRE RÈGLEMENT

CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A	MONTANT T.V.A.

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

MODALITES DE REGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L. 441-6 du code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client. En cas de contestation, le **Tribunal de Commerce de notre Siège Social** sera seul compétent.
Toute réclamation doit être faite dans les huit jours après réception de la facture.

Voir nos conditions générales de réparation sur la commande de travaux.

GROUPE CHOPARD

Laissez-vous transporter

CITROËN

CHOPARD ESTEREL SCC
CONCESSIONNAIRE – RÉPARATEUR AGRÉÉ
SAS au capital de : 295 872 € - APE 4511Z
Siren 322 284 274– Code TVA FR 96322284274

CHOPARD ESTEREL SCC FREJUS
Siret 322 284 274 00030
1803 Av André Léotard – 83600 FRÉJUS
Tél : 04 94 40 27 89
Email : accueil.scc.frejus@groupechopard.com

CHOPARD ESTEREL SCC DRAGUIGNAN
Siret 322 284 274 00063
108 Chemin de Menenpenty - 83720 TRANS-EN-PROVENCE
Tél : 04 94 50 58 88
Email : accueil.scc.draguignan@groupechopard.com

CHOPARD ESTEREL SCC EUROREPAR
Siret 322 284 274 00055
306 Av Laurent Barbero - 83600 FRÉJUS
Tél : 04 94 17 78 00
Email : accueil.scc.capitou@groupechopard.com

DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLO
7 Rue DES ENDRONNES
83300 DRAGUIGNAN

DOCUMENT	DATE DU DOCUMENT	REFERENCE CLIENT	LIBELLE COMPTE	REF. CDE	DATE DE REGLEMENT
FACTURE	26/01/2026	67993	DRACENIE PROVENCE	DM	28/02/2026
3-78691	418293		TVA : FR79248300493		
N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VN/VO			

MARQUE	N° VIN	DATE 1re MISE EN CIRCULATION	OPB	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
	VSKCVND40U0494738	12/10/2012	A0C0	DUPLICATA	2/2
NAVARA	CL-675-SW	130273		BOAQUIN JEAN	
MODELE	N° IMMATRICULATION	KM	PR	AFFECTATION	Nbre PAGE
			HT	HT	

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE €	% REMISE	MONTANT €	CT
RENDEZ-VOUS EN LIGNE 24H sur 24 et 7 jours sur 7 SUR : Citroen.fr					
SUITE A NOTRE INTERVENTION					
VOTRE CONCESSIONNAIRE CITROEN DRAGUIGNAN					
VOUS OFFRE UN AN D ASSISTANCE					
CITROEN ASSISTANCE : 0800 05 24 24					

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'A PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX A L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n° 80.335 du 12 mai 1980).
T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

C	67993
F	3-78691
D	26/01/2026
M	437,52
R	VIREMENT
E	28/02/2026

PAPILLON A JOINDRE À VOTRE RÈGLEMENT

CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A	MONTANT T.V.A.
4	364,60 €	20,00	72,92 €

432,13	67,53

NET À PAYER €

437,52

MO facturee au bareme des temps sauf (*) au temps passe

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

MODALITES DE REGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L. 441-6 du code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client. En cas de contestation, le **Tribunal de Commerce de notre Siège Social** sera seul compétent.
Toute réclamation doit être faite dans les huit jours après réception de la facture.

Voir nos conditions générales de réparation sur la commande de travaux.